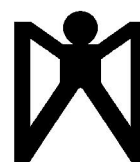

Le Groupe de défense des droits des détenuEs de Québec

Service d'information téléphonique

Rapport 2007/2008

3 juin 2008



1. TERRITOIRE DESSERVI PAR LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE

Le GDDDDQ est le seul organisme au Québec offrant un service téléphonique s'adressant aux citoyens incarcérés ou non qui désirent obtenir de l'information sur les lois et règlements concernant le système carcéral.

Tous les appels effectués par les personnes incarcérées sont obligatoirement à frais virés. Par conséquent, le GDDDDQ accepte les appels en provenance de l'ensemble des 18 établissements correctionnels du Québec.

Régions	Établissements
Abitibi-Témiscamingue	Amos
Bas St-Laurent / Gaspésie	New-Carlisle & Rimouski
Capitale-Nationale / Chaudière-Appalaches	Québec (secteur masculin) Québec (secteur féminin)
Côte Nord	Baie-Comeau & Sept-Îles
Estrie	Sherbrooke
Laurentide / Lanaudière	Saint-Jérôme
Maurice / Centre du Québec	Trois-Rivières
Montérégie	Sorel & Valleyfield
Montréal	Montréal (Bordeaux) & Rivière des Prairies Maison Tanguay (femmes)
Outaouais	Hull
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Chicoutimi & Roberval

Malgré le fait que nous répondions aux demandes de l'ensemble des personnes incarcérées au Québec, nos services s'adressent principalement à la clientèle des régions de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches. C'est pourquoi nous limitons nos interventions en fonction des critères suivants :

a) La personne qui reçoit l'appel intervient si la personne est incarcérée à l'Établissement de détention de Québec (ÉDQ).

b) Lorsqu'une personne est incarcérée dans un autre centre de détention, l'intervenant accepte d'intervenir dans le dossier s'il remplit l'une des deux conditions suivantes :

- ✓ le dossier a été ouvert alors que la personne était incarcérée à l'ÉDQ (suivi) ;
- ✓ la personne incarcérée désire être transférée à l'ÉDQ ;

c) En d'autres circonstances, si une intervention est nécessaire, la personne incarcérée est référée à tout organisme susceptible de répondre à ses besoins.

d) En tout temps, l'intervenant évalue l'**urgence** de la situation et adapte son intervention en fonction de celle-ci.

2. POPULATION REJOINTE PAR LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE

2.1. La clientèle générale

La clientèle du Groupe de défense des droits des détenuEs de Québec est composée principalement de personnes incarcérées dans un établissement provincial (sentence de deux ans moins un jour), d'un proche ou d'anciennes personnes incarcérées.

Nous constatons encore une fois cette année une hausse du nombre de dossiers ouverts en provenance de l'extérieur des établissements correctionnels. Cette augmentation est attribuable à notre site Internet et par le fait que nous sommes référencés dans de nombreux autres sites, tel *Éducaloi*. Par ailleurs, le nombre de demandes par courriel suit également une tendance à la hausse.

Provenance des appels

	Dossiers ouverts			
	2007-2008		2006-2007	2005-2006
	Nbre	%	%	%
Milieu carcéral	155	58%	63%	77%
Extérieur	111	42%	38%	23%
Total	266	100%	100%	100%

2.2. La clientèle correctionnelle

a) Répartition selon le sexe

Parmi la clientèle correctionnelle, ce sont des hommes qui, majoritairement, font appel à notre ressource. La proportion des hommes et des femmes incarcérées qui contactent les intervenants reflète la proportion de femmes incarcérées, soit 10%.

Répartition selon le sexe

Population carcérale seulement

	Dossiers ouverts			
	2007-2008		2006-2007	2005-2006
	Nbre	%	%	%
Hommes	139	90%	90%	94%
Femmes	16	10%	10%	6%
Total	155	100%	100%	100%

b) Répartition selon la provenance des appels

Les services du GDDDQ s'adressent en premier lieu aux gens des régions de Québec et Chaudière-Appalaches et notre expertise touche le niveau provincial. Nous recevons tout de même un bon nombre d'appel en provenance de l'ensemble des établissements correctionnels du Québec et, à l'occasion, de certains pénitenciers.

Répartition selon la provenance (Hommes & Femmes)

Population carcérale seulement

	Dossiers ouverts			
	2007-2008		2006-2007	2005-2006
	Nbre	%	%	%
EDQ	92	59%	57%	50%
Autres centres de détention (provinciaux)	62	40%	43%	48%
Pénitenciers (fédéral)	1	1%	0%	2%
Total	155	100%	100%	100%

c) Les caractéristiques sociales, selon le ministère de la sécurité publique

En raison de la confidentialité de notre service téléphonique, nous ne disposons pas de statistiques sur les caractéristiques sociales propres à notre clientèle. Toutefois, en fonction des données fournies par le ministère de la Sécurité publique du Québec, nous sommes en mesure de dresser un portrait de la clientèle carcérale.

La majorité des personnes incarcérées sont des hommes, dans une proportion d'environ 90% et sont célibataires dans un peu plus de la moitié des cas.

Une grande proportion des personnes contrevenantes vivaient dans une situation de pauvreté avant leur incarcération. Le tiers des personnes incarcérées bénéficiaient de l'aide sociale au moment de leur prise en charge par les services correctionnels. Bien qu'une majorité des personnes contrevenantes avait comme principale source de revenus un travail rémunéré, pour près de 90% d'entre eux, leurs revenus sont largement inférieurs au salaire net du Canadien moyen.

Le manque de formation des personnes contrevenantes constitue un facteur limitant considérablement leur insertion socio-professionnelle. Plus précisément, 64% des personnes incarcérées n'ont aucun diplôme.

Les problèmes de santé mentale sont également très présents chez les personnes détenues. On estime que la population carcérale atteinte de troubles mentaux ou ayant des antécédents en santé mentale serait de l'ordre de 40%¹. De plus, la moitié d'entre elles affirment avoir des idées suicidaires.

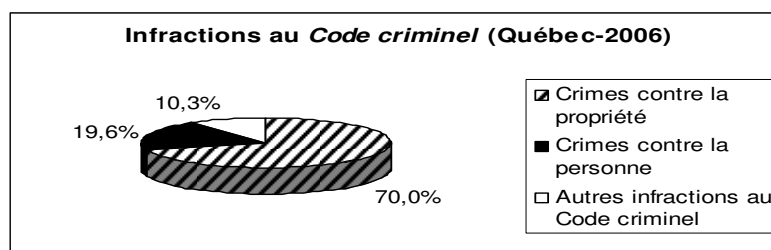
Les problèmes de toxicomanie sont également fréquents chez les personnes incarcérées. 54% de la clientèle correctionnelle consommait fréquemment de la drogue et pour plusieurs d'entre eux, de façon quotidienne.

Finalement un bon nombre des personnes contrevenantes ont vécu des situations familiales difficiles. 37% ont été victime de violence parentale, 18% ont été agressées sexuellement et la moitié ont déjà été placées en famille ou centre d'accueil.

d) Les caractéristiques criminelles, selon le ministère de la Sécurité publique²

Un regard sur les statistiques correctionnelles et sur la criminalité en 2006³ nous donne un bon portrait des caractéristiques criminelles de notre clientèle.

Ce sont les crimes contre la propriété qui constituent la grande majorité des infractions au *Code criminel* enregistrées en 2006, alors que les crimes contre la personne comptent pour 19,6 % du total des infractions criminelles compilées.



Selon les statistiques de 2006, les infractions les plus nombreuses demeurent dans l'ordre : les vols de 5 000 \$ ou moins (26,2%), les introductions par effraction (16,1%), les méfaits (11,3%), les

¹ : Le Protecteur du citoyen, *Rapport annuel 2004-2005*, Assemblée nationale, Québec, 2005, p. 44.

² : Données tirées Ministère de la Sécurité publique. La criminalité au Québec, Statistiques 2006, Québec, Gouvernement du Québec, 2007, 100 pages. & Ministère de la Sécurité publique, Statistiques correctionnelles du Québec 2006-2007-Faits saillants, disponibles au www.msp.gouv.qc.ca.

³ : Les statistiques de l'année 2006 sont les plus récentes données disponibles à ce jour. Les données de 2007 devraient paraître en décembre 2008.

voies de fait (10,6%) et les vols de véhicules à moteur (9,5%). À elles seules, ces cinq infractions représentent 75 % des infractions criminelles connues et déclarées aux services policiers de la province.

La population correctionnelle incarcérée dans l'attente d'un procès (prévenus) continue d'augmenter alors que la population moyenne des personnes condamnées est demeurée, somme toute, égale. Les prévenus composent actuellement la moitié de la population carcérale.

La population carcérale demeure aussi plus longtemps incarcérée, le nombre de jours-séjours ayant connu une hausse de 6,3%. Cette augmentation s'explique, entre autres, par la baisse marquée de la population en permission de sortie.

Les femmes demeurent peu criminalisées puisqu'elles représentent 10% de la clientèle correctionnelle.

3. LES DOSSIERS TRAITÉS EN 2007-2008 AU GDDDQ

Un total de 266 dossiers ont été ouverts au GDDDQ en 2007-2008, soit 10 dossiers de plus que l'an dernier. Il est à noter que le nombre de dossier ne reflète pas le nombre d'appel reçus ni le nombre de personne puisque un même dossier peut concerner plus d'une personne (plainte collective) et certains dossier nécessite des suivis avec la personne incarcérée.

3.1. Catégories de dossiers

Les dossiers traités via le service téléphonique se divisent en deux catégories :

1- *Les dossiers d'information* : Tout dossier qui consiste en une demande de renseignements et pour lequel l'intervenant qui reçoit l'appel ne fournit que des informations sans qu'aucune démarche ne soit entreprise par la suite. Dans la majorité des cas, il s'agit de demandes de renseignements sur les lois et règlements de même que sur les régies internes des divers établissements de détention.

2- *Les dossiers d'intervention* : Tout dossier pour lequel l'intervenant qui reçoit l'appel effectue diverses démarches. De manière générale, l'intervenant n'agit que lorsque les recours prévus par les lois ont été utilisés et que la situation demeure inchangée.

Durant l'année 2007-2008, 25 dossiers (9%) ont nécessité une intervention de la part des intervenants du groupe.

Type d'intervention

	Dossiers ouverts			
	2007-2008		2006-2007	2005-2006
	Nbre	%	%	%
Information	241	91%	95%	88%
Intervention	25	9%	5%	12%
Total	266	100%	100%	100%

3.2. Nature des dossiers

Des problèmes récurrents

Les dossiers ouverts se classent sous 15 motifs⁴. Les dossiers relatifs aux soins de santé ainsi que ceux concernant les programmes de remise en liberté et la libération arrivent tout deux au premier rang (17,7% des dossiers).

La situation dans les centres de détention du Québec est loin de s'améliorer, malgré les dénonciations faites par notre organisme et même le Protecteur du citoyen. Le GDDDDQ est à même de constater, par son service téléphonique et ses ateliers en détention, que les problèmes perdurent.

Soins de santé

Le problème des soins de santé est récurrent depuis plusieurs années. Bon nombre de citoyens incarcérés se plaignent de l'accès difficile aux services de santé et de la qualité des soins offerts dans les établissements de détention. Plusieurs personnes voient leur médication interrompue lorsqu'elles arrivent en détention. Il va s'en dire que pour plusieurs, plus particulièrement les cas de personnes ayant des médicaments prescrits par un psychiatre, le fait d'interrompre leur médication cause divers problèmes de santé, tant physiques que psychologiques.

Information confuse et inaccessible

Les changements apportés par la nouvelle loi sur le système correctionnel ont causé beaucoup de questionnements chez les personnes incarcérées. Le manque d'accès à l'information est un problème que rencontrent plusieurs personnes détenues. Bien qu'un document officiel du ministère de la Sécurité publique s'adressant aux personnes incarcérées existe pour expliquer les principaux changements apportés par cette loi, plusieurs personnes nous ont affirmé ne jamais l'avoir reçu. Il en est de même pour le livre des lois et règlements qui demeure difficilement accessible pour ceux et celles qui désirent s'informer.

Par conséquent, les intervenants du GDDDDQ ont constaté qu'il y avait beaucoup de confusion sur les nouvelles règles entourant les permissions de sortie chez les personnes contrevenantes et même chez les agents de services correctionnels. Plusieurs personnes qui nous ont appelés avaient obtenu des informations erronées et contradictoires à ce sujet. Par ailleurs, nous avons reçu quelques demandes pour l'envoi de notre *Bulletin spécial* expliquant la *Loi sur le système correctionnel* qui, au dire de la clientèle carcérale, expliquait clairement les principaux aspects de la loi.

Surpopulation carcérale

La surpopulation carcérale est critique dans tous les établissements correctionnels du Québec et occasionne des problèmes au niveau des transferts fréquents, des conditions de détention et du classement.

Les dossiers relatifs aux effets personnels et à la cantine sont ceux qui ont connu la plus forte hausse cette année. Principalement, il s'agit de personnes dont les effets ont été égarés durant un transfert ou qui éprouvent des difficultés pour l'obtention de vêtements.

L'impact du casier judiciaire

Les demandes concernant la justice et processus judiciaire demeurent importantes. Elles englobent tout ce qui concerne le processus juridique ainsi que le casier judiciaire. C'est principalement ce dernier sujet qui est soumis aux intervenants du GDDDDQ. On constate depuis quelques temps que de plus en plus de personnes éprouvent des difficultés en raison d'un casier

⁴ : Voir la description des motifs en annexe 1

judiciaire, principalement au niveau des assurances, de l'accès à l'emploi, au logement et des déplacements transfrontaliers.

Répartition par catégorie des dossiers

	Dossiers ouverts					
	2007-2008		2006-2007		Variation	
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
Soins de santé	47	17,7%	48	18,8%	-1	-2,08%
Transferts / Lieu d'incarcération	16	6,0%	20	7,8%	-4	-20,00%
Programmes de remises en liberté / libération	47	17,7%	44	17,2%	3	6,82%
Discipline / Mesures de sécurité	15	5,6%	14	5,5%	1	7,14%
Régime de vie / classement	12	4,5%	16	6,3%	-4	-25,00%
Gestion de sentence / Dossier correctionnel	3	1,1%	6	2,3%	-3	-50,00%
Conditions d'hébergement	16	6,0%	12	4,7%	4	33,33%
Effets personnels / Cantine	21	7,9%	10	3,9%	11	110,00%
Contacts avec l'extérieur	21	7,9%	17	6,6%	4	23,53%
Programmes d'activités	5	1,9%	6	2,3%	-1	-16,67%
Attitude / Sévices de la part du personnel	5	1,9%	7	2,7%	-2	-28,57%
Système de traitement des plaintes	0	0,0%	1	0,4%	-1	-100,00%
Processus judiciaire	26	9,8%	27	10,5%	-1	-3,70%
Référence ressources externes	11	4,1%	14	5,5%	-3	-21,43%
Autre	21	7,9%	14	5,5%	7	50,00%
Total	266	100,0%	256	100,0%	10	3,91%

ANNEXE 1

Description des motifs des dossiers.

1- Soins de santé

Les dossiers en matière de soins santé touchent à la fois l'accessibilité et la qualité des soins (physiques et psychologiques) offerts en milieu correctionnel, la médication, les rendez-vous médicaux à l'extérieur de l'établissement ainsi que les soins dentaires.

2- Transfert / Lieu d'incarcération

Dossiers reliés au transfert d'une personne dans un autre établissement correctionnel, les motifs du transfert, le transport et le lieu d'incarcération de la personne.

3- Programmes de remise en liberté / Libération

Dossiers qui sont reliés aux absences temporaires, à la libération conditionnelle et la remise en liberté à la fin de la sentence.

4- Discipline / Mesures de sécurité

Ce type de dossier peut concerner les mesures disciplinaires imposées par le comité de discipline, les procédures encadrant le processus disciplinaire tel le rapport de manquement, le compte rendu du comité et la représentation par avocat, les fouilles, l'utilisation d'instruments de contraintes et les mesures d'urgence.

5- Régime de vie / Classement

Tout dossier relatif aux divers régimes de vie des personnes incarcérées, au classement et au statut de protection.

6- Gestion de sentence

Sujet référant au calcul de la sentence, au plan d'intervention correctionnel ou au plan de séjour, à la période d'évaluation et au profil assigné à la personne incarcérée ainsi qu'au dossier social de la personne.

7- Conditions d'hébergement

Les dossiers touchant le chauffage, le mobilier, le bruit, la fumée, l'eau chaude, l'hygiène, la nourriture, etc.

8- Effets personnels / Cantine

Inclus les dossiers reliés à la perte, la détérioration, les dommages, la saisie et le vol d'effets personnels, les effets autorisés, les vêtements, l'avoir des personnes incarcérées, l'accès aux produits d'indigents et la cantine.

9- Contacts avec l'extérieur

Regroupe les dossiers relatifs au contact de la personne incarcérée avec les personnes de l'extérieur de l'établissement, telles ses proches et son avocat. Comprend les visites, le courrier et le téléphone.

10- Programmes d'activités

Tout dossier relatif au Fonds pour le bénéfice des personnes incarcérées et aux programmes d'activités pour les personnes incarcérées qui sont dispensées par ce Fonds, notamment, le travail, la formation, les activités socio-culturelles et de loisir de même que la bibliothèque.

11- Attitude / Sévices de la part du personnel

Ce type de dossier réfère à des attitudes, comportements, paroles ou gestes commis par des membres du personnel et jugés inadéquats.

12- Système de traitement des plaintes

Tout dossier concernant l'accessibilité, le fonctionnement et la qualité du système de traitement des plaintes. Bien que les personnes incarcérées soient fréquemment référées à ce système lors d'une intervention, cette catégorie n'est utilisée que lorsqu'une demande précise concernant le système de plainte nous est acheminée.

13- Justice

Les dossiers reliés au processus judiciaire, au casier judiciaire, demandes de pardon, les références à des ressources d'aide juridique et aux avocats (référence et plainte), les services policiers (déontologie) se regroupent dans cette catégorie.

14- Référence ressources externes

Inclus tout dossier de référence à une ressource extérieure tel une maison de transition, de thérapie, un centre d'aide, etc.

15- Autre

Tous les dossiers qui n'entrent pas dans l'une des catégories énumérées.

ANNEXE 2

Répartition des dossiers ouverts (2007-2008)

[du 1^{er} avril au 31 mars]

	Nombre	% total
Total des demandes provenant de la population carcérale	155	58,3%
Répartiton selon le sexe :		
Femmes	16	10,3%
Hommes	139	89,7%
Répartition selon la provenance :		
EDQ	92	59,4%
Autres centres de détention (provinciaux)	62	40,0%
Pénitenciers (fédéral)	1	0,6%
Total des demandes provenant de l'extérieur	111	41,7%
Total des dossiers ouverts	266	100,0%
Répartition par type d'intervention :		
Information	241	90,6%
Intervention	25	9,4%
Total	266	100,0%
Répartition par catégorie des dossiers :		
Soins de santé	47	17,7%
Transferts / Lieu d'incarcération	16	6,0%
Programmes de remises en liberté / libération	47	17,7%
Discipline / Mesures de sécurité	15	5,6%
Régime de vie / classement	12	4,5%
Gestion de sentence	3	1,1%
Conditions d'hébergement	16	6,0%
Effets personnels / Cantine	21	7,9%
Contacts avec l'extérieur	21	7,9%
Programmes d'activités	5	1,9%
Attitude / Sévices de la part du personnel	5	1,9%
Système de traitement des plaintes	0	0,0%
Processus judiciaire	26	9,8%
Référence ressources externes	11	4,1%
Autre	21	7,9%
Total	266	100,0%